



**Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du
prochain budget fédéral
Par :
L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) du Canada —**

juillet 2021

Association des professionnels en philanthropie

**Bureau 412
260 King Street East
Toronto (Ontario) M5A 4L5
613-407-7169**

Liste des recommandations de l'AFP

1. Désigner un ministère fédéral chargé de la politique économique relativement aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.
2. Affecter un million de dollars par an à Statistique Canada à des fins de collecte, d'analyse et de diffusion de données complètes sur le secteur des organismes sans but lucratif.
3. Appuyer une relance équitable pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.
4. Abolir définitivement l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers.

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) du Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances pour le budget de 2022.

À propos du secteur sans but lucratif canadien

Le secteur sans but lucratif canadien est essentiel à la réussite économique et à la productivité du pays. Il s'agit de l'une des cinq plus grandes industries du pays : il existe plus de 170 000 organismes de bienfaisance et autres types d'organisations sans but lucratif. Il représente plus de 8 % du produit intérieur brut du Canada et plus de 10 % de la population active (Statistique Canada).

Le secteur sans but lucratif canadien est le deuxième en importance dans le monde. À eux seuls, les organismes de bienfaisance enregistrés, qui sont au nombre de 86 000 d'un océan à l'autre, ont généré des revenus de 279 milliards de dollars et engagé des dépenses totales de 261 milliards de dollars en 2017 (*Blumberg Snapshot of the Canadian Charity Sector*).

De plus, l'impact du secteur sans but lucratif du Canada est encore plus grand si l'on considère qu'une grande partie de ses services appuient indirectement l'économie et une quantité innombrable d'industries du pays. Le secteur renforce l'économie de notre pays de multiples façons, notamment en maintenant la population en bonne santé, en trouvant de nouveaux traitements aux maladies, en aidant les travailleurs entre deux emplois et en offrant des services de formation et d'éducation en milieu de travail.

Recommandation 1 : Désigner un ministère fédéral chargé de la politique économique relativement aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Bien qu'il compte pour 8,5 % du PIB du Canada (Statistique Canada, 2017), le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif ne bénéficie pas d'une administration ministérielle, réglementaire ou organisationnelle distincte au sein du gouvernement fédéral. En comparaison, des industries qui contribuent de façon semblable au PIB du Canada (construction, finance, exploitation minière et exploitation pétrolière et gazière) ont toutes un ministre ou un secrétariat fédéral ou un ministère qui leur est propre (gouvernement du Canada, 2021).

La mesure la plus importante que le gouvernement pourrait prendre pour faire en sorte que les organismes de bienfaisance puissent répondre aux vastes besoins des Canadiens, actuels et futurs, consisterait à désigner un organisme du gouvernement chargé de ce secteur.

La pandémie a fait ressortir le besoin criant qu'un organisme du gouvernement soit chargé de notre secteur. Le manque de coordination, qui découle de l'absence d'un guichet unique au gouvernement, nuit à la capacité des intervenants du secteur de concevoir une réponse unifiée, d'appliquer des pratiques exemplaires et de faire en sorte que tous les organismes sans but lucratif aient accès aux outils et aux ressources du gouvernement. Par exemple, en l'absence d'un ministère qui y est affecté (ou qui sert de guichet unique), le secteur des organismes de bienfaisance a été exclu de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et d'autres programmes d'aide d'urgence. Le secteur y a été ajouté après l'annonce du programme, lorsque nous en avons nous-mêmes souligné l'absence.

Dans son rapport, intitulé « Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la

bienfaisance plus robuste », le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance recommandait, entre autres, que le gouvernement crée un secrétariat chargé du secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Un organisme chargé du secteur offrirait un cadre solide pour permettre la création de politiques basées sur des données et sur les organismes de bienfaisance, qui renforceraient le secteur et procureraient davantage de programmes et de services aux Canadiens.

En mars 2021, le gouvernement a répondu au rapport du Comité sénatorial spécial en indiquant qu'il « appuie la création d'une entité unique au gouvernement ». Par contre, il n'a pas fourni de détails ni d'échéancier pour ce faire. Il est temps que le gouvernement accorde la priorité au secteur des organismes de bienfaisance et qu'il tienne compte des recommandations du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance en allant de l'avant avec cette proposition essentielle.

De nombreux avantages pourraient être attribués à une entité unique chargée de promouvoir le secteur. Des questions comme la modernisation et la collecte de données, qui ont nui à la progression du secteur dans le passé, y seraient traitées de manière collaborative avec une uniformité des intervenants et des processus.

Recommandation 2 : Affecter 1 million de dollars par an à Statistique Canada aux fins de collecte, d'analyse et de diffusion de données complètes sur le secteur sans but lucratif.

Des décisions sur le plan des politiques publiques, du financement et des organisations sont prises sans accès à des renseignements de base sur les contributions économiques et les chiffres d'emploi du secteur ainsi que les organismes [de bienfaisance] qui le composent¹. En fin de compte, les Canadiens subissent les conséquences négatives du manque de données sur le secteur, étant donné que les organismes de bienfaisance n'arrivent pas à saisir toute la portée du large éventail des besoins communautaires, à bien en faire l'évaluation et à tout mettre en œuvre pour y répondre.

Le budget de 2021 a proposé d'allouer à Statistique Canada un financement de 172 millions de dollars pour mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées servant à combler les lacunes en matière de données et de connaissances. Nous exhortons le gouvernement fédéral à consacrer annuellement une somme de 1 million de dollars pour permettre à Statistique Canada de réaliser la collecte essentielle des données sur le secteur sans but lucratif.

Pour que le leadership du secteur reflète la diversité du pays, la collecte de données doit devenir une priorité constante, en plus de bénéficier d'un financement adéquat. Une recherche a démontré que la diversité du leadership s'avère essentielle à l'épanouissement des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Toutefois, dans un sondage externe réalisé récemment, Statistique Canada conclut qu'à peine 14 % des leaders du secteur s'identifient comme immigrants au Canada, 11 % affirment appartenir à une minorité visible, 8 % s'identifient comme étant LGBTQ2+, 6 % déclarent vivre avec un handicap et 3 % se disent membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuits².

L'AFP recueille des données sur les professionnels des collectes de fonds par la voie de son rapport annuel

¹ Imagine Canada - <https://imaginecanada.ca/fr/360/nouvelles-donnees-publiees-par-statistique-canada-precieuses-mais-insuffisantes?>

² Ratna Omidvar - <http://www.ratnaomidvar.ca/the-diversity-deficit-in-the-boardrooms-of-canadas-charities/>

sur la rémunération et les avantages sociaux (Compensation & Benefits Report) et de son sondage bisannuel sur ce que veulent les donateurs canadiens (What Canadian Donors Want). D'ailleurs, des milliers d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif à l'échelle du pays collectent des données sur leur cause et leur représentation. Cependant, l'inégalité de la terminologie et de la méthodologie utilisées empêche pratiquement le partage et la comparaison des données dans le secteur.

Dans la recommandation 16 du rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, intitulé « Catalyseur du changement », de même que dans le rapport n° 2 du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance, on propose des investissements pour appuyer les décisions fondées sur des faits prises au sein des organismes du secteur. L'AFP appuie ces recommandations et exhorte le gouvernement fédéral à accorder un financement annuel de 1 million de dollars à Statistique Canada pour qu'elle reprenne son travail essentiel de collecte de données sur le secteur sans but lucratif.

Recommandation 3 : Appuyer une relance équitable pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Le 15 janvier 2021, le premier ministre Justin Trudeau a fait parvenir une lettre de mandat supplémentaire au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, afin de l'enjoindre à « poursuivre les démarches dans l'ensemble du gouvernement afin que les organismes de charité et sans but lucratif disposent des outils nécessaires pour se moderniser alors qu'ils sortent de la pandémie pour soutenir le programme global du gouvernement d'une façon qui réponde aux besoins des Canadiens de chaque région. »

La pandémie a fait ressortir les iniquités auxquelles font face les personnes à revenu faible et les communautés racisées au pays. Il est primordial d'assurer une relance équitable pour veiller à la prospérité future de notre pays. Étant donné sa proximité avec les groupes militant en faveur de l'équité, le secteur de la bienfaisance jouera un rôle déterminant dans cette relance.

Dans notre étude menée récemment, intitulée Ce que veulent les donateurs canadiens (What Canadian Donors Want), nous concluons que 71 % des donateurs canadiens et 62 % de ceux qui ne donnent pas conviennent que le gouvernement devrait accorder un soutien financier aux organismes de bienfaisance pour favoriser leur relance après la pandémie de COVID-19.

Nous saluons les investissements ciblés dans les communautés noires du Canada que le gouvernement a prévus dans le budget de 2021, notamment la somme de 200 millions de dollars pour la création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs et celle de 100 millions de dollars, destinée aux initiatives visant à appuyer ces communautés, qui contribuent à renforcer leurs capacités, y compris pour les organismes sans but lucratif dirigés par des Noirs.

Cependant, bien que ces investissements constituent un pas dans la bonne direction, ils ne peuvent répondre à tous les besoins des groupes qui militent en faveur de l'équité, habituellement sous-financés. Par exemple, les organisations canadiennes dirigées par des Noirs reçoivent 0,07 \$ de chaque tranche de 100 \$ accordée par les organisations philanthropiques canadiennes, selon le rapport Non financé : les communautés noires, les oubliés de la philanthropie canadienne. De plus, des recherches récentes indiquent que, même si les Autochtones comptent pour environ 4,9 % de la population, les groupes

autochtones obtiennent un peu plus d'un demi pour cent des fonds consentis, c'est-à-dire environ 1 \$ par tranche de 178 \$ accordée à des groupes non autochtones³.

L'AFP exhorte le gouvernement fédéral à investir tout particulièrement dans les organismes de bienfaisance en quête d'équité, à la fois parce qu'ils sont les mieux positionnés pour comprendre les besoins des communautés locales et pour y répondre, et parce qu'ils sont généralement sous-financés, ce qui limite leur aptitude à renforcer les capacités et à favoriser la philanthropie privée.

L'AFP exhorte aussi le gouvernement fédéral à prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada pendant la relance suivant la pandémie. Ce programme a beaucoup contribué à éviter la fermeture d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

La prolongation de l'aide liée à la COVID-19 permettra aux organismes de bienfaisance d'affirmer leur résilience, incitera davantage les donateurs et les bailleurs de fonds à se manifester et renforcera la capacité du secteur de la bienfaisance à répondre aux besoins des communautés à l'échelle du pays.

Recommandation 4 : Abolir définitivement l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers.

Notre quatrième recommandation consiste en l'élimination de l'impôt sur les gains en capital relativement aux dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers.

En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux titres donnés à la plupart des organismes de bienfaisance. L'élimination de l'impôt sur les gains en capital ferait en sorte que les Canadiens seraient bien plus susceptibles de donner des actions, des biens fonciers et des biens immobiliers à des organismes de bienfaisance. On a évalué que cette proposition permettrait au secteur des organismes de bienfaisance d'accéder à des fonds supplémentaires de 170 à 225 millions de dollars et que le coût pour le gouvernement au chapitre des recettes fiscales ne serait que de 50 à 65 millions de dollars⁴.

Avec le pourcentage de Canadiens faisant des dons déductibles d'impôt à des organismes de bienfaisance qui continue de chuter, cette mesure permettrait à ceux qui en ont les moyens de faire davantage de dons pour répondre aux besoins des Canadiens dans les collectivités partout au pays.

L'AFP remercie le Comité permanent des finances de lui avoir donné l'occasion de présenter ses recommandations. Pour toute question, les membres du Comité sont priés de communiquer avec l'AFP au 613-407-7169 ou à Lisa.Davey@afpglobal.org.

³ Canadian Charity Law - <https://www.canadiancharitylaw.ca/wp-content/uploads/2021/05/Canadian-charities-giving-to-Indigenous-Charities-and-Qualified-Donees-2018.pdf>

⁴ Mémoire de Don Johnson présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes - <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FINA/Brief/BR10003151/br-external/JohnsonDonald-e.pdf>

Contexte

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) du Canada représente plus de 3 200 leaders des collectes de fonds partout au pays, qui soutiennent des causes et des missions pour aider les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. L'association est la porte-parole des professionnels canadiens des collectes de fonds et elle fait partie du réseau mondial AFP, qui constitue le plus vaste groupe de collecteurs de fonds professionnels qui soit. Comptant plus de 26 000 membres, notamment des Canadiens, le réseau mondial AFP recueille chaque année plus de 115 milliards de dollars pour des organismes de bienfaisance partout dans le monde, ce qui correspond à presque le tiers de l'ensemble des dons de bienfaisance en Amérique du Nord.

Ces sommes ne sont pas recueillies en vase clos, mais conformément au Code de normes d'éthique de l'AFP, créé en 1964, qui reste l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Ce code, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans de nombreux pays. L'AFP a aussi réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger l'Énoncé international des principes éthiques en collecte de fonds, qui constitue une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté mondiale des collectes de fonds.